



INSTRUCTIONS DE COURSE

Entraînements d'Automne

2026

Centre Nautique de Lorient

Grade 5B

3, 17, 31 octobre - 14, 28 novembre -

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 20h00 et 08h00
- 1.5 Les Réglementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent
- 1.6 Les règles de jauge applicables des différentes séries (Osiris Habitable, IRC...)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du CNL **avant 18h00 la veille du jour où il prendra effet.**
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF sur le canal de course

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront communiqués sur le site internet du CNL
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 08.**
- 3.3 Le WhatsApp des "Entraînements CNL 2026" (lien du groupe WhatsApp dans l'Avis de Course) fait office de lien d'information en plus du tableau d'information en salle Kergroise du club et du tableau officiel sur le site internet du Centre Nautique Lorient.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :
 - samedi 3 octobre
 - samedi 17 octobre
 - samedi 31 octobre
 - samedi 14 novembre
 - samedi 28 novembre
- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon orange** sera envoyé avec un signal sonore, 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

Les Samedis (tous les 15 jours)	14h00 : signal d'avertissement pour des parcours construits ou des côtiers
------------------------------------	--

- 6.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **17h00.**

7. PAVILLONS DE SÉRIE et IDENTIFICATION

5 groupes seront constitués :

- **flamme Bleue** : Osiris 1 groupe net supérieur ou égal à 20.5
- **flamme Blanche** : Osiris 2 groupe net inférieur à 20.5
- **flamme Rouge** : Figaro Beneteau 3
- **flamme Jaune** : JCH
- **flamme Verte** : Mini 6.50
- **flamme Rose** : IRC

** Les flammes sont à restituer à l'accueil du C.N.L. à la fin du Championnat*

Les concurrents devront arborer dans leur pataras, ou à défaut dans le hauban tribord, leur pavillon

distinctif ou leur flamme distinctive. Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever cette flamme distinctive.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course ainsi que des zones de départ est défini en **annexe : " Zone de course"**.

L'envoi du pavillon « Lima »  sur la bateau comité signifie : « *suivez-moi vers une nouvelle zone de course* ».

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours, sont décrits en **Annexe "Parcours"**,
- 9.2 Quand le départ est donné en **zone D**, les bouées latérales bâbord **A8, A6, A4, A2**, et la cardinale Ouest **L.Banc des Truies** seront à laisser à bâbord.
- 9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les suivants :

PARCOURS	IDENTIFIANT
CONSTRUITS	PAVILLON G 
CÔTIERS	N° DE PARCOURS SUR TABLEAU

9.4 Parcours Côtières :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon **D**  si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 9.5 Les parcours pourront être réduits sur des portes ou des marques à contourner.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées en annexe parcours.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles : voir cartes marines SHOM des zones de parcours : 7031 ; 7032 ; 7138 ; 7139 ; 7140.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le **mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course, à l'extrémité tribord, et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.**
- 12.2 Bateaux en attente :
Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ, sera classé « **DNS** ».

12.4 Procédure :

TEMPS	SIGNAUX	SIGNIFICATIONS	PAVILLONS
5'	Envoi du pavillon de série avec un signal sonore	AVERTISSEMENT	↑ 
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou Noir avec un signal sonore	PRÉPARATOIRE	↑ 
1'	Amené du pavillon P, I, U ou Noir avec un signal sonore long	MINUTE AVANT DÉPART	↓ 
0	Amené du pavillon de série avec un signal sonore	DÉPART	↓ 

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y a pas de changement de parcours

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un **mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable

14.3 **Arrivée sous « O » :** (voir **annexe "Parcours"**)

Un bateau comité positionné à proximité d'une marque, arborant le pavillon « O » (Modification des signaux de course) indique que la prochaine marque sera **L. Banc des Truies** (à laisser à tribord), puis **A2** (à contourner et laisser à tribord), **A4, A6 et A8** à laisser à tribord, Arrivée.

L'arrivée est définie par un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise rouge de chenal « Écrevisse » à tribord. Ceci modifie l'article 13.1 des présentes IC.

Le pavillon Oscar peut être utilisé dans le cas de parcours construits et côtiers.

14.4 **Départ avec pavillon « O »**

Le pavillon « O », envoyé sur le bateau comité avant le départ d'une course signifie :

A la dernière marque à contourner du parcours côtier, les bateaux devront rejoindre **L. Banc des Truies** (à laisser à tribord), puis **A2** (à contourner et laisser à tribord), **A4, A6 et A8** à laisser à tribord, Arrivée.

L'arrivée est définie par un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise rouge de chenal Écrevisse à tribord.

14.5 **Arrivée sous « F »**

Un bateau comité positionné à proximité d'une marque, arborant le pavillon « F » indique aux concurrents de se rendre directement à l'arrivée du parcours (modification des signaux de course).

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour.**

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Pas de temps cible.
- 16.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai donné ci-dessus et ayant effectué et fini le parcours sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Parcours construits	20 minutes après l'arrivée du 1er de sa classe
Parcours côtiers et construits sous « O »	30 minutes après l'arrivée du 3ème de sa classe

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du C.N.L. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, la date limite de dépôt de réclamation est le lendemain de la dernière course du jour avant 18h. Les réclamations peuvent être déposées directement au secrétariat du CNL ou par e-mail : bienvenue@cnilorient.com.
- 17.3 Des avis seront publiés sur le site internet du club dans les 24h suivant le temps limite de dépôt de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la **salle Pen Duick du C.N.L.** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
Les avis peuvent être communiqués par messagerie Email vers les personnes concernées - Modification du délai d'affichage
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(d).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Évacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Port du gilet
- 17.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 61.2 et 63.7.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général se fera sur le total des courses.
- (b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général se fera sur le total des courses moins la plus mauvaise.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux (Osiris Habitable) qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL ne sera pas appliqué.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]

19.1 Contrôle à la sortie et au retour :

Les bateaux devront émarger chaque jour au départ de la première course du jour par **VHF canal 08**.
Le pointage sur la ligne d'arrivée de la dernière course fera office d'émargement retour.

L'émargement départ sera ouvert 30 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et clos au signal de départ de la première course du jour.

Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) **une pénalité de 10%** du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. **[DP]**

19.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.4 **CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :**

Des contraintes existent pour la navigation à la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient, ces contraintes sont précisées en **annexe "Informations diverses"**.

19.5 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton**

Le non-respect du port du gilet entraînera une pénalité de 30% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

La décision sera prise après instruction du jury.

Le gilet peut être enlevé brièvement à l'intérieur du bateau (cabine).

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT [DP]

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Président du comité de course.

Liste des équipages : Les skippers ont déclaré lors de l'inscription la composition des équipages prévus chaque journée. Cette feuille « liste d'équipage » doit être respectée.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Président du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20.3 La liste d'équipage précisant en particulier les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.

- 20.4 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage, peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.
- 20.5 Toutefois en cas de force majeure (maladie, accident, circonstances particulières...), le chef de bord pourra mentionner par écrit au plus tard au moment de la déclaration de départ, toute modification de l'équipage et présenter les licences fédérales des équipiers non prévus. L'organisateur pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident.
- 20.6 Tout bateau n'ayant pas satisfait aux §19 fera l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course et pourra, après instruction, recevoir une pénalité pour l'ensemble des courses de la journée et/ou son skipper être exclu de la compétition.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés et la répartition des groupes de classement seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 21.3 Les réclamations concernant les coefficients attribués, à son propre bateau ou tout autre bateau, pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure du 1er signal d'avertissement du premier jour de course.

22. PUBLICITÉ [DP]

Sans objet

23. BATEAUX OFFICIELS

Sans objet

24. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

- 24.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés de la façon suivante : sans objet 24.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

25. ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP]

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Le ferlage des spis avec des brins de laine est autorisé.

La RCV55 est modifiée par l'ajout de la phrase suivante : « cependant, le rejet de brins de laine lors de l'envoi du spi ne sera pas considéré comme enfreignant la règle 55 ».

26. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

28. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

29. PRIX

Des lots seront distribués à l'issue du Championnat des Entraînements .
La date, l'heure et le lieu seront communiqués ultérieurement aux participants.

30. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président-e du comité de course :

ROBIN-CADIC Gaëlle – BRIAND Michel – QUIDEAU Patrick
(ou tout autre arbitre désigné par avenant)

Président du jury :

LOZACHMEUR François

Commissaire aux résultats :

JEGOU Aurore

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the “Arbitrage” website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on “Arbitrage” website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris
– email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile.

NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

VITESSE MAXIMUM

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

SIGNAUX AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

RECOMMANDATIONS

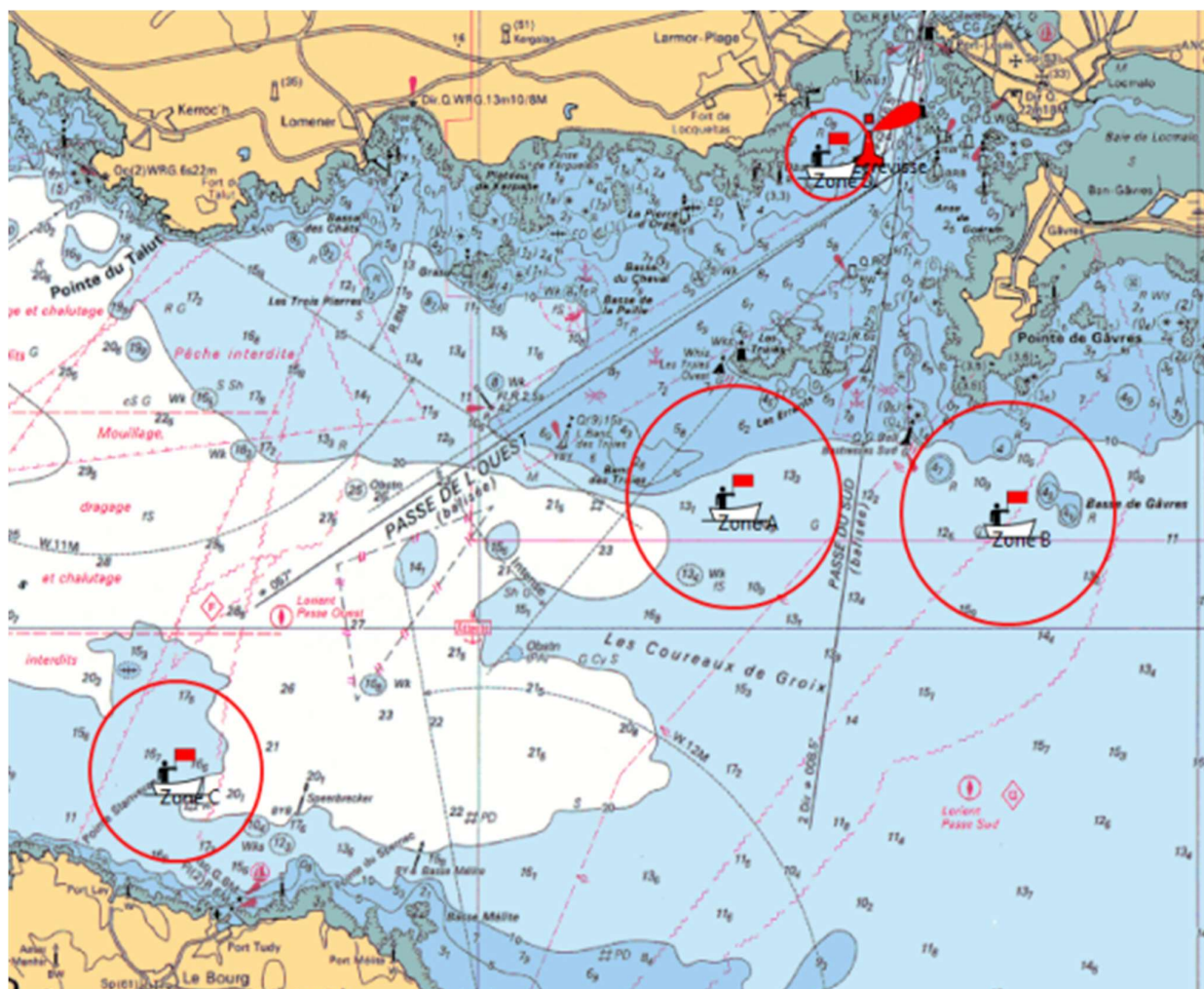
L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régates.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses

ANNEXE “ZONES DE COURSE”

Zones de départ :	N (WGS 84)	W (WGS 84)	Diamètre
Zone A*	47 40.53	003 23.30	1 mile
Zone B*	47 40.53	003 21.30	1 mile
Zone C*	47 39.30	003 27.20	0,6 mile
Zone D*	47 42,30	003 22,50	0,2 mile

*Les points GPS indiquent le **centre du rond** et sont donnés à titre indicatif



ANNEXE "PARCOURS"

PARCOURS CONSTRUITS

DEFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

DÉPART : entre la bouée 3 à laisser à bâbord et le Bateau Comité à laisser à tribord.

BOUÉES 1,2,3 ou 4 : à contourner en les laissant à bâbord

ARRIVÉE : entre le Bateau Comité et la bouée d'arrivée (crayon jaune)

DEPART	PARCOURS	ARRIVÉE
Bouée 3 : cylindrique JAUNE	Bouée 1 : cylindrique ROUGE	Bouée « crayon » JAUNE
	Bouée 2 : cylindrique BLANCHE	
	Bouée 4 : tétraédrique VERTE	

Parcours n°1 (1 tour)

Départ 1,2,3, Arrivée ▷▷▷▷▷▷▷▷▷▷

Parcours n°2 (2 tours)

Départ 1,2,3,1,2,3 Arrivée ▷▷▷▷▷▷▷▷▷▷

Départ 1,2,4,1,2,3 Arrivée ▷▷▷▷▷▷▷▷▷▷

Parcours n°3 (3 tours)

Départ 1,2,3,1,2,3,1,2,3 Arrivée ▷▷▷▷▷▷▷▷▷▷

Départ 1,2,4,1,2,4,1,2,3 Arrivée ▷▷▷▷▷▷▷▷▷▷

ATTENTION : Si envoi du pavillon «O» au départ, le Comité pourra appliquer l'article 14.4 (arrivée à « Écrevisse »)

PARCOURS CÔTIERS

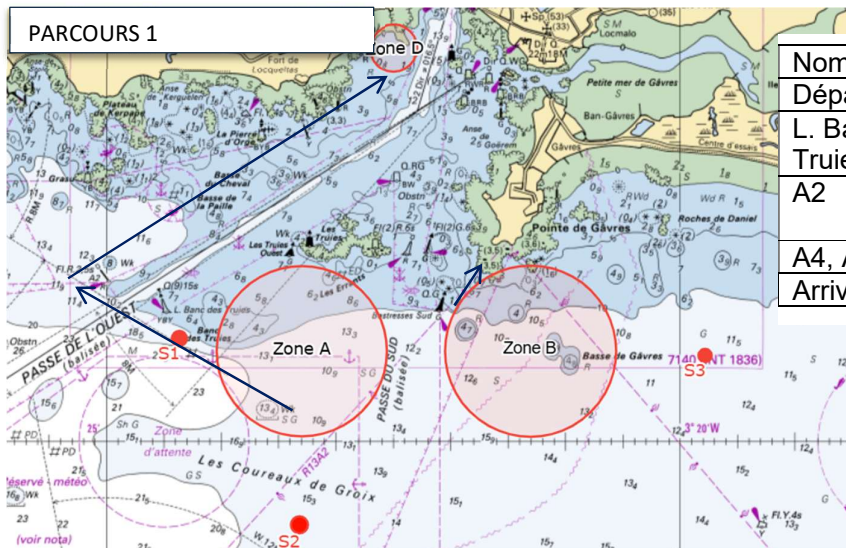
DEFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée cylindrique JAUNE	Marques de balises (suivant les descriptions de parcours)	Bouée cylindrique ROUGE	Bouée crayon JAUNE

Les positions sont données à titre indicatif :

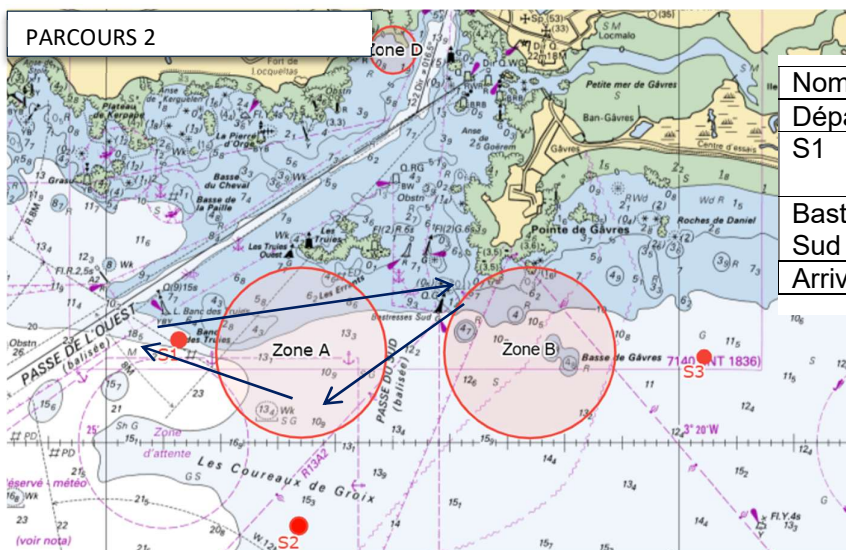
WAYPOINTS	LATITUDE	LONGITUDE
Départ Zone A rayon 1M	47° 40,53' N	003° 23,30' O
Départ Zone B rayon 1M	47° 40,53' N	003° 21,30' O
Départ Zone C rayon 0,6M	47° 39,30' N	003° 27,20' O
Départ Zone D rayon 0,2M	47° 42,30' N	003° 22,50' O
Lat Tribord Bastresses Sud	47° 40,77' N	003° 22,09' O
Card Est Speerbrecker	47° 39,11' N	003° 26,33' O
Card Nord Basse Mérite	47° 38,85' N	003° 25,52' O
Card Est E . De Cougy	47° 37,94' N	003° 23,90' O
Card Sud Bouée Les Chats	47° 35,70' N	003° 23,57' O
Card . W L Banc des Truies	47° 40,76' N	003° 24,48' O
Lat bâbord A2	47° 40,94' N	003° 24,98' O
Lat bâbord A4, A6 , A8		
Lat bâbord Ecrevisse/Arrivée	47°42,13' N	003° 22,37' O
Bouée gonflable S1 (cylindrique orange)	47°40,60' N	003°24,00' O
Bouée gonflable S2 (cylindrique orange)	47°39,80' N	003°23,00' O
Bouée gonflable S3 (cylindrique orange)	47°40,50' N	003°19,80' O
Marque Spéciale « N » Nord Tirs	47°,39,84' N	003°17,13' O
Marque Spéciale « W » West Tirs	47°39,50' N	003°19,30' O
Marque Spéciale « S » Sud Tirs	47°38,34' N	003°17,06' O
Basse du Guihel	47°37,44' N	003°20,10' O

PARCOURS 1



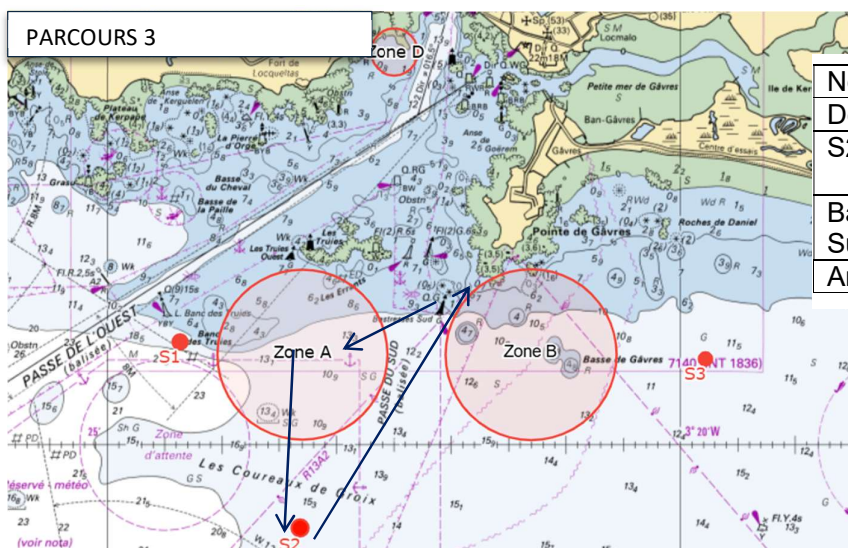
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A ou B
L. Banc des Truies	A Laisser à Tribord
A2	Contourner et laisser à Tribord
A4, A6, A8	A Laisser à Tribord
Arrivée	Ecrevisse

PARCOURS 2



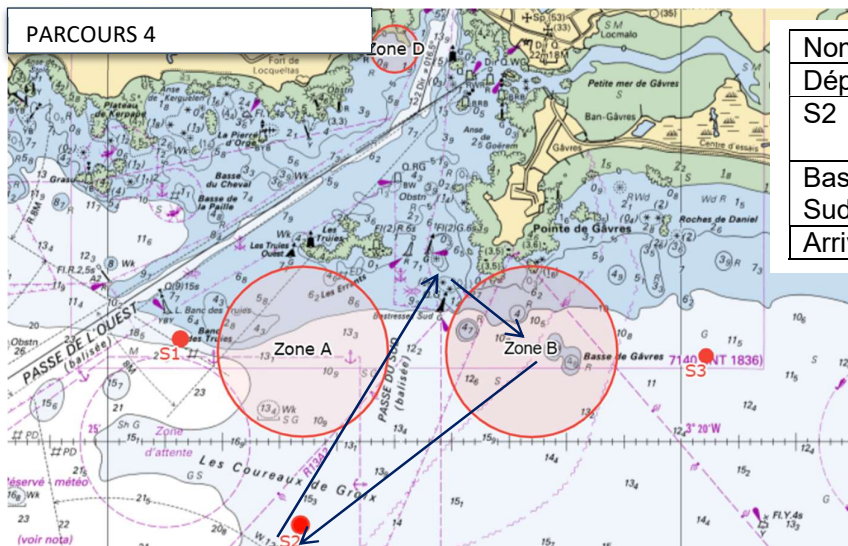
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A ou B
S1	Contourner et laisser à Tribord
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 3



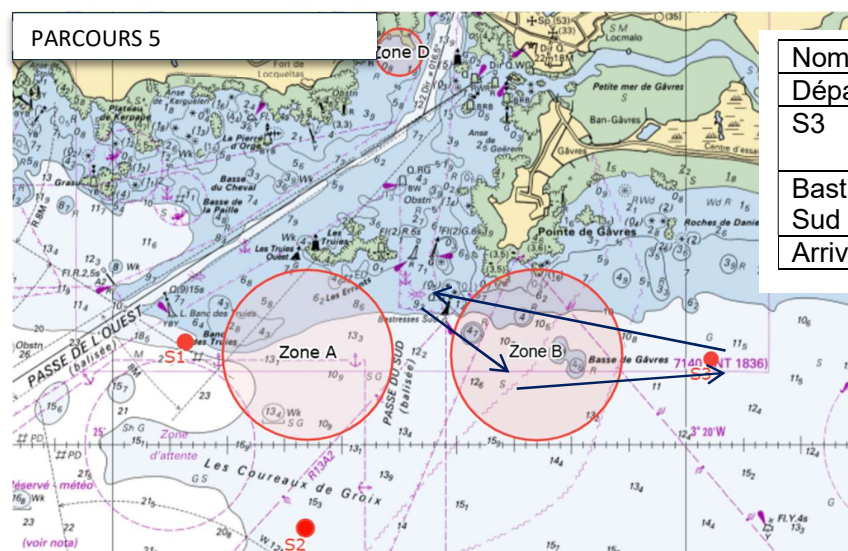
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A
S2	Contourner et laisser à Bâbord
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 4



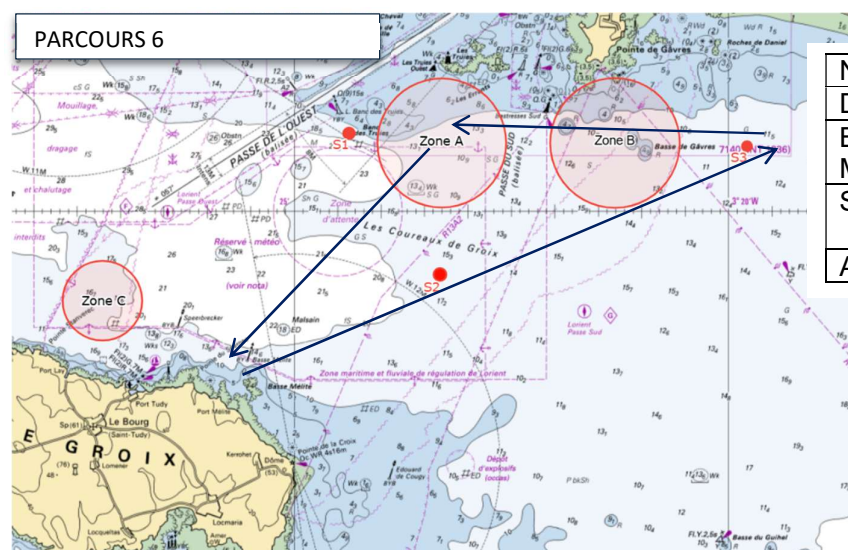
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone B
S2	Contourner et laisser à Tribord
Bastresse Sud	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 5

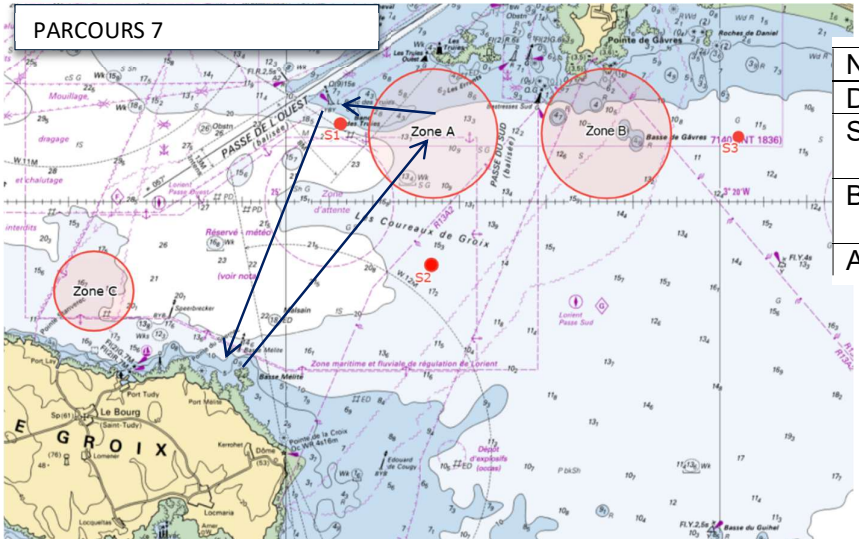


Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A ou B
S3	Contourner et laisser à Bâbord
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

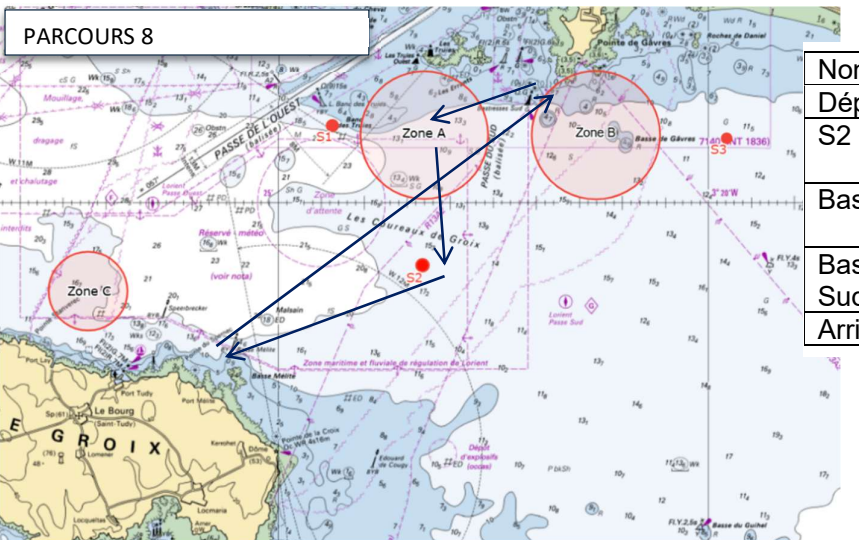
PARCOURS 6



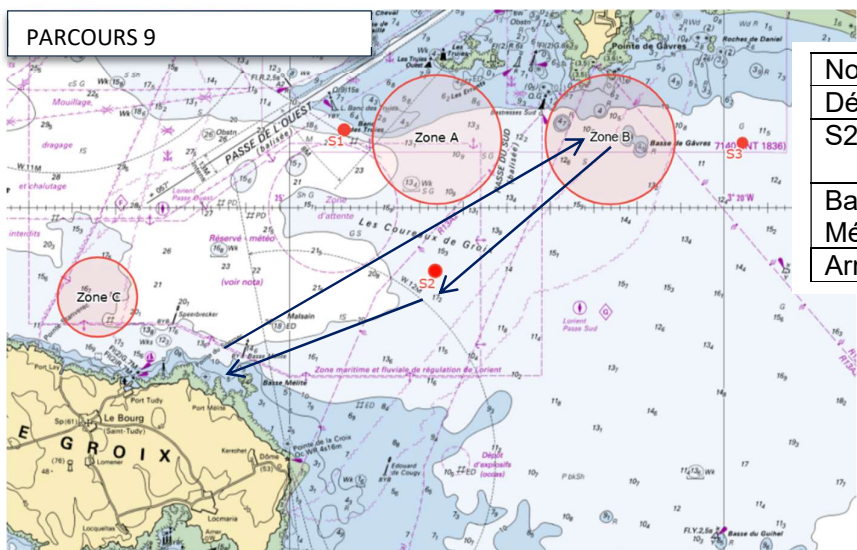
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A ou B
Basse Mérite	Contourner et laisser à Bâbord
S3	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



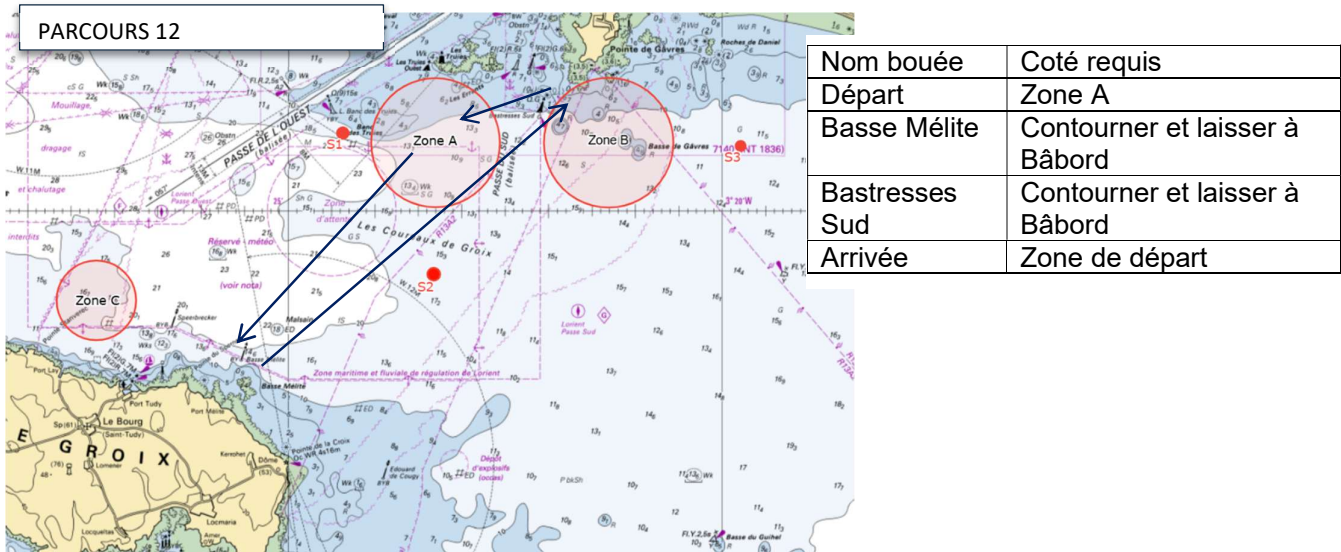
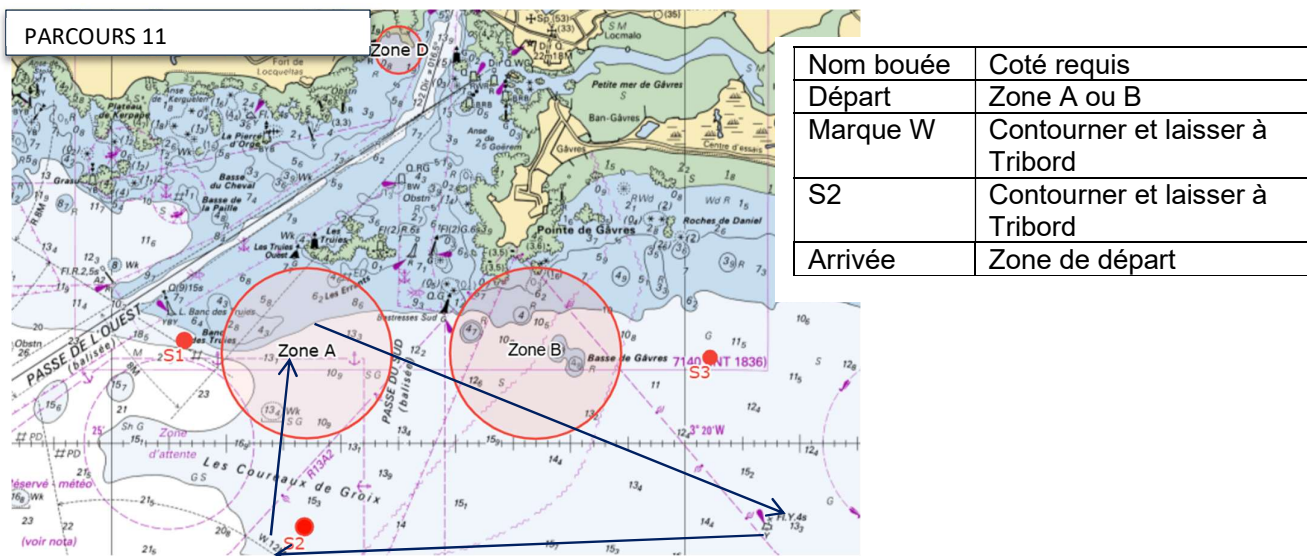
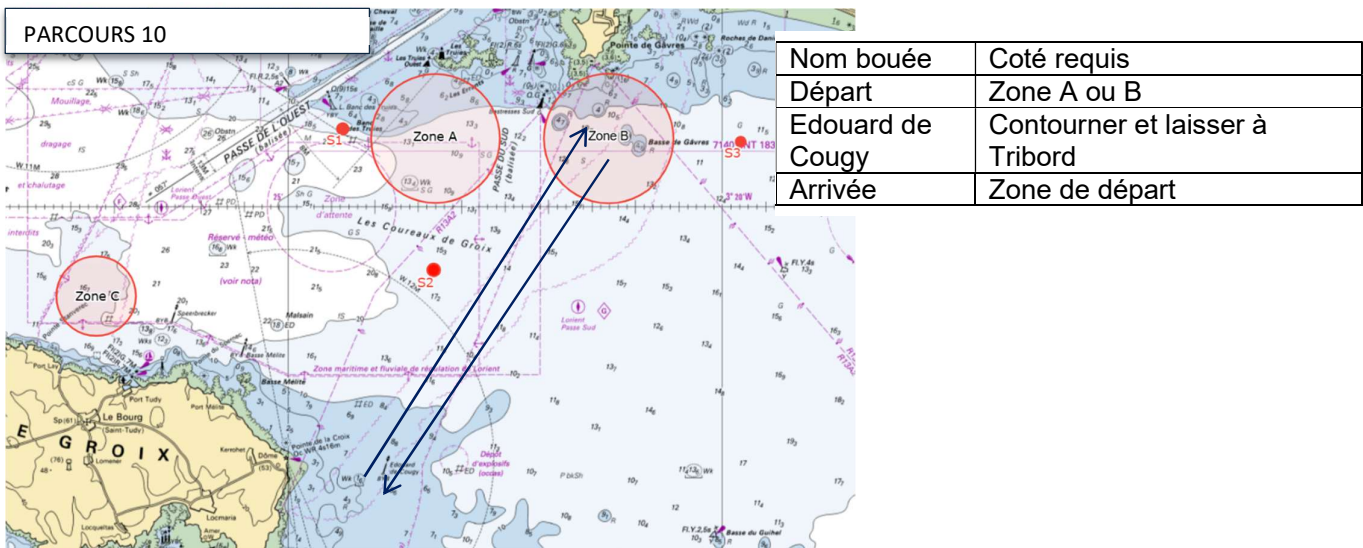
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A ou B
S1	Contourner et laisser à Bâbord
Basse Mélite	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



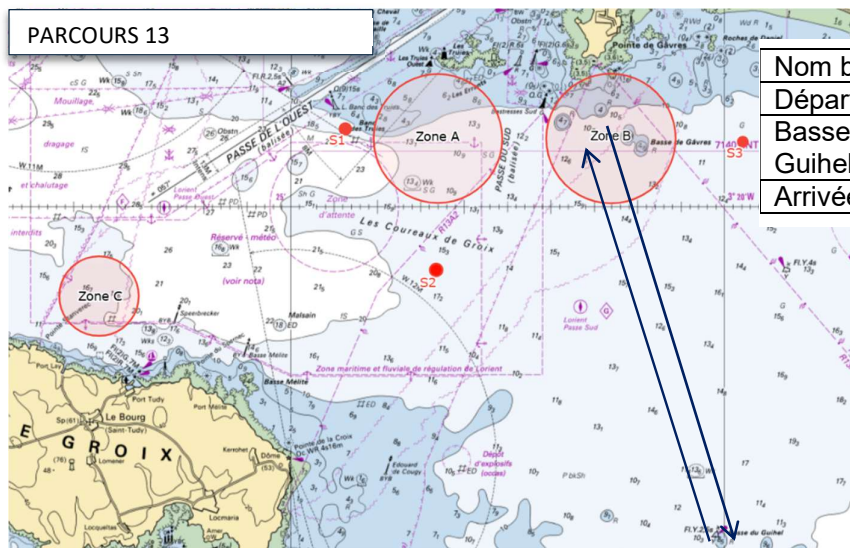
Nom bouée	Côté requis
Départ	Zone A
S2	Contourner et laisser à Tribord
Basse Mélite	Contourner et laisser à Tribord
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
S2	Contourner et laisser à Tribord
Basse Mélite	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

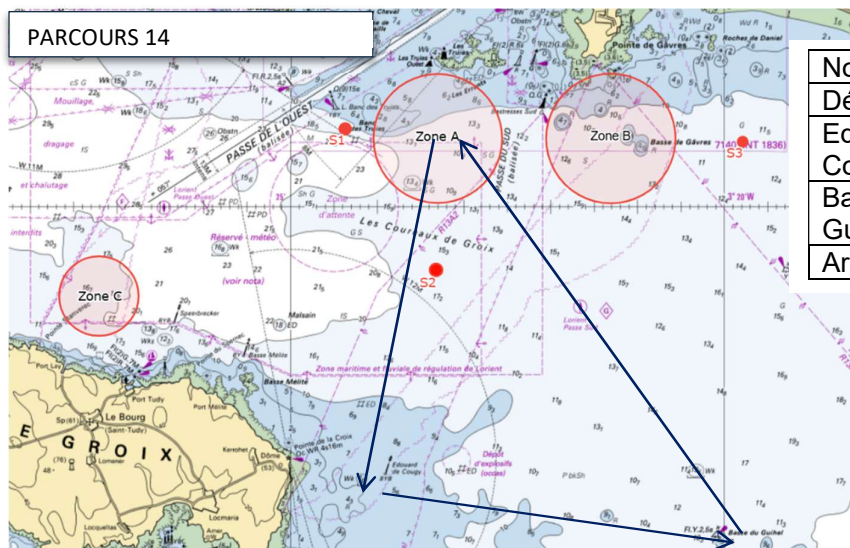


PARCOURS 13



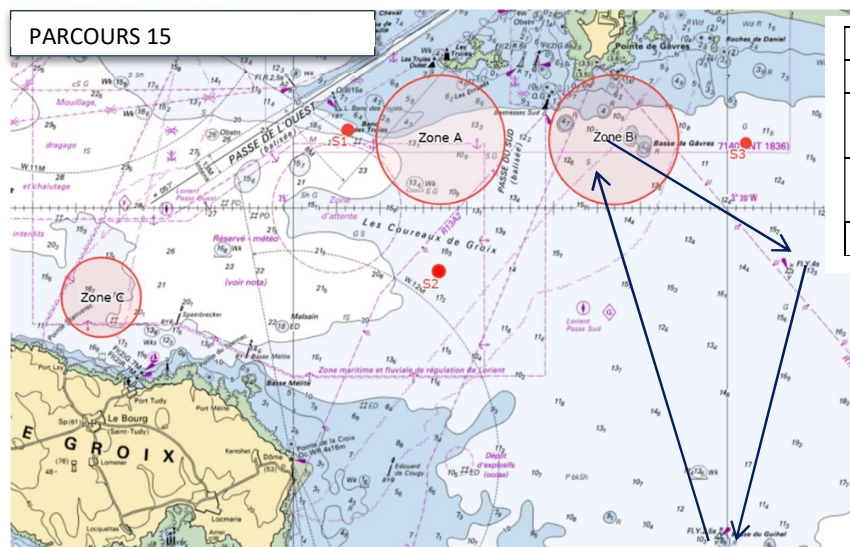
Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 14



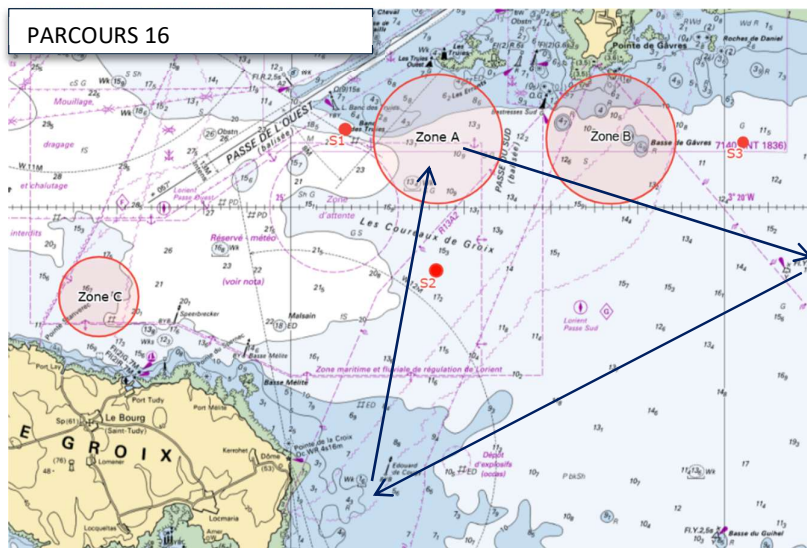
Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Edouard de Cougy	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 15



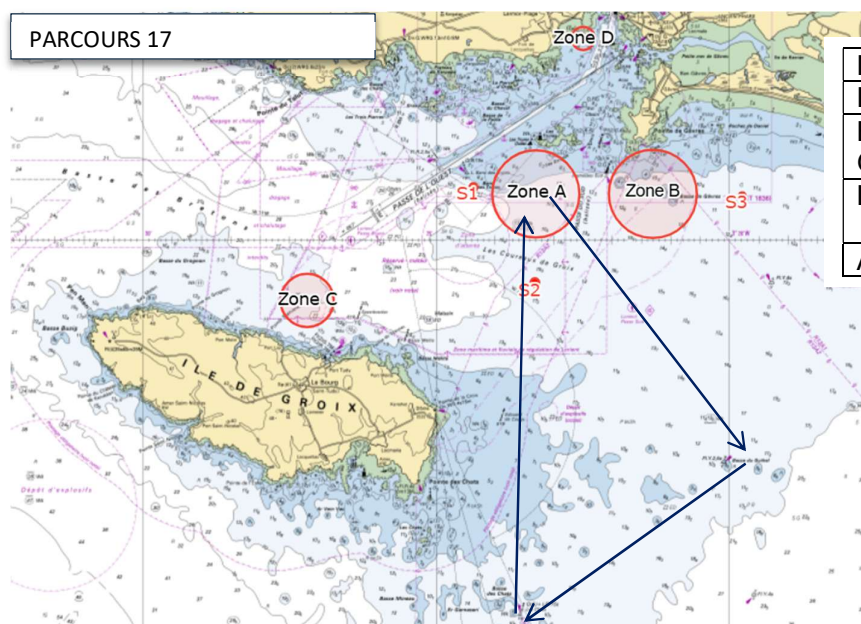
Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Marque W	Contourner et laisser à Tribord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 16



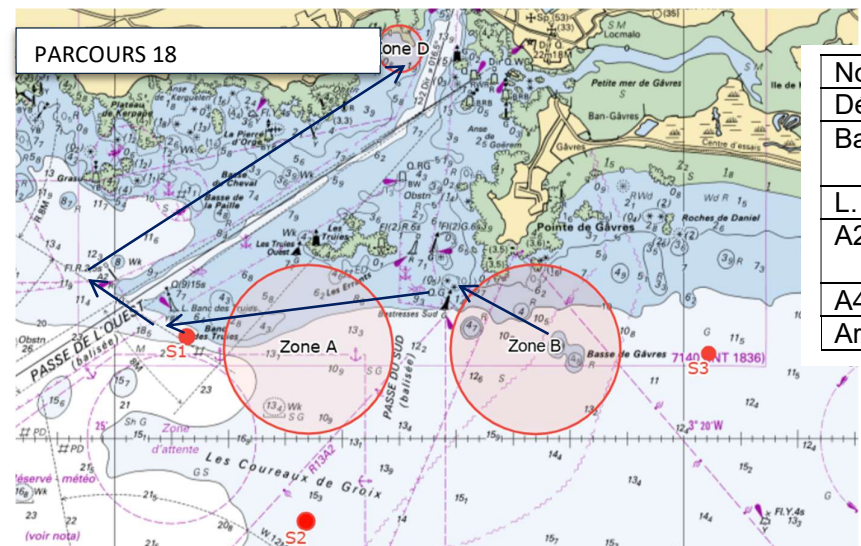
Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Marque W	Contourner et laisser à Tribord
Edouard de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 17

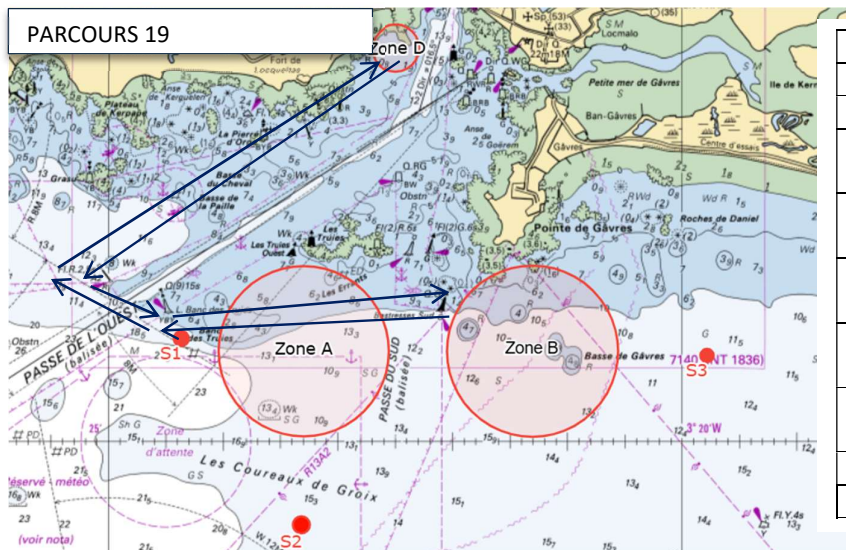


Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Tribord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

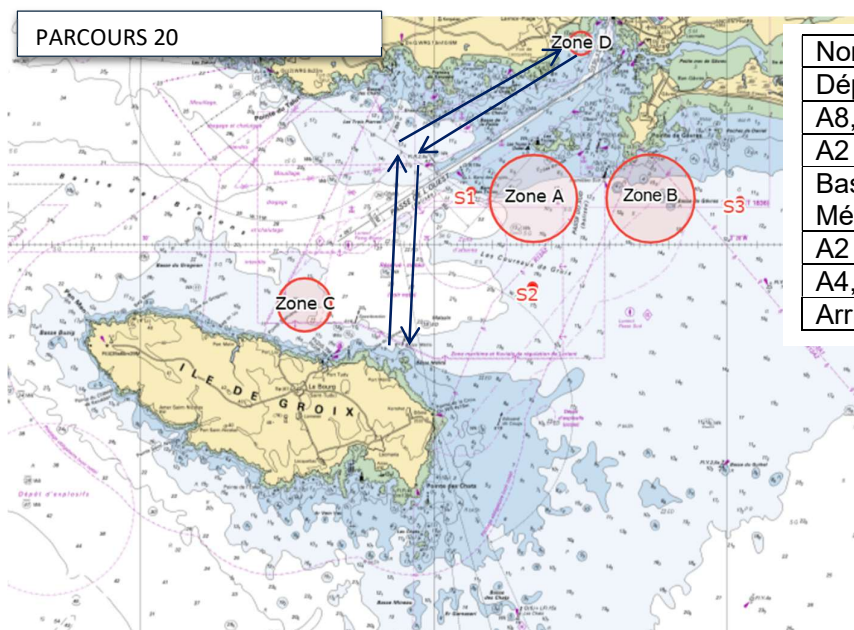
PARCOURS 18



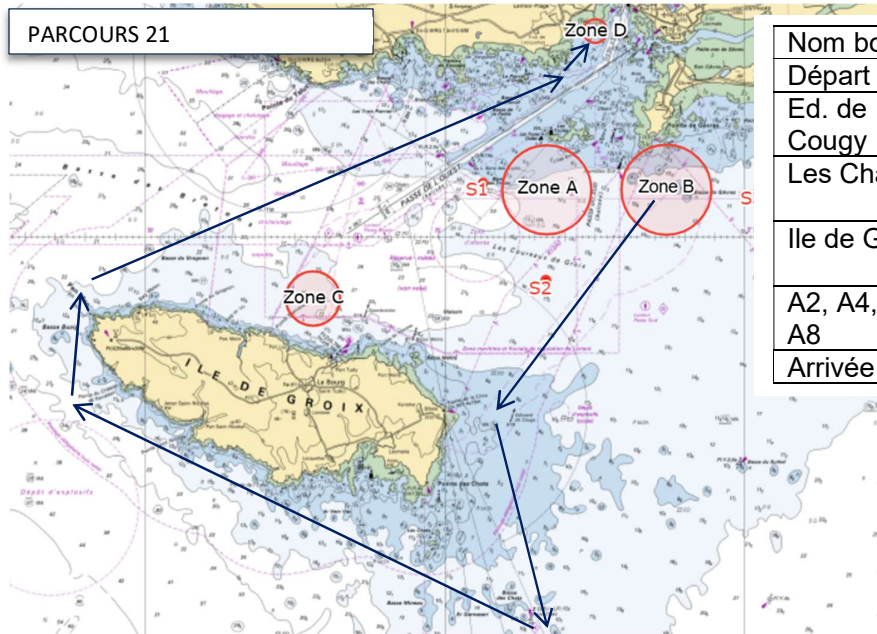
Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone B
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Bâbord
L. Banc des Truies	Laisser à Tribord
A2	Contourner et laisser à Tribord
A4, A6, A8	A laisser à Tribord
Arrivée	Ecrevisse



Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone D
A8, A6, A4	A laisser à Bâbord
A2	Contourner et laisser à Bâbord
L. Banc des Truies	A laisser à Bâbord
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Tribord
L. Banc des Truies	Laisser à Tribord
A2	Contourner et laisser à Tribord
A4, A6, A8	A laisser à Tribord
Arrivée	Ecrevisse

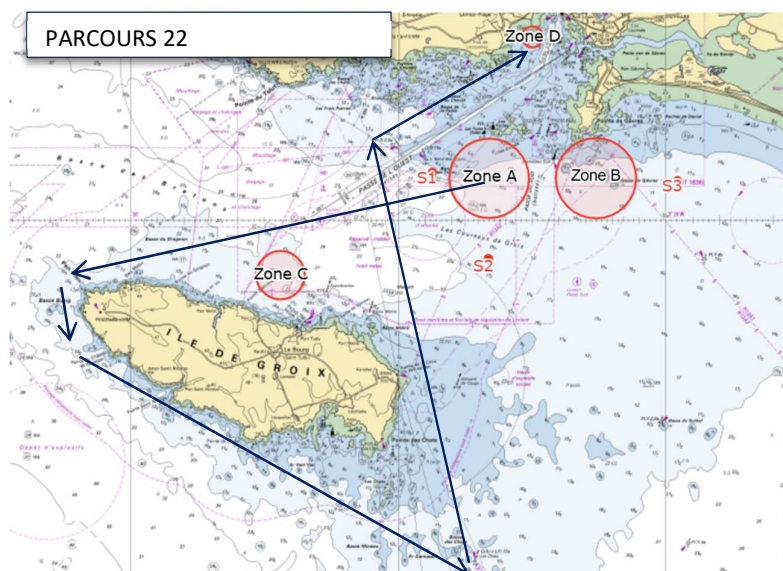


Nom bouée	Coté requis
Départ	Ecrevisse
A8, A6, A4	A laisser à Bâbord
A2	Contourner et laisser à Bâbord
Basse Mérite	Contourner et laisser à Tribord
A2	Contourner et laisser à Tribord
A4, A6, A8	A laisser à Tribord
Arrivée	Ecrevisse



Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Ile de Groix	Contourner et laisser à Tribord
A2, A4, A6, A8	A laisser à Tribord
Arrivée	Ecrevisse

Nom bouée	Coté requis
Départ	Zone A ou B
Ile de Groix	Contourner et laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Bâbord
Ed. de Cougy	A laisser à Tribord
A2	Contourner et laisser à Tribord
A4, A6, A8	Laisser à Tribord
Arrivée	Ecrevisse



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans les présentes IC (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut  (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques du parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.